



112, Route de l'Etablière
85150 Sainte Foy
contact@Domaine de l'Etabliere.com
+33 6 71 90 60 70

*Mise à jour le
26/01/2026*

CHARTE DOMAINE ETABLIERE ORANGERIE – PALAIS - HAMEAU

1. Esprit du lieu

Le Domaine est un lieu privé, confidentiel et haut de gamme, dédié à l'accueil d'événements, de séjours et de rassemblements dans un cadre préservé.

Le respect du site, des équipements, du voisinage et des équipes est une condition essentielle de séjour.

2. Capacité & occupation

- Le nombre de personnes présentes sur le Domaine (hébergées ou non) ne peut excéder la capacité autorisée indiquée au contrat.
- Toute modification du nombre de participants doit être signalée et validée à l'avance.
- Les visiteurs extérieurs sont soumis à autorisation préalable.

3. Hébergements

- Les hébergements sont remis en parfait état et doivent être restitués dans des conditions équivalentes.
- Il est interdit de déplacer le mobilier, d'utiliser des bougies, encens ou flammes nues
- Le respect du calme est requis dans les hébergements, notamment entre 22h et 8h.

4. Orangerie & espaces événementiels



112, Route de l'Etabliere
85150 Sainte Foy
contact@Domaineleteabliere.com
+33 6 71 90 60 70

- L'orangerie est mise à disposition selon les modalités prévues au contrat (horaires, configuration, équipements).
- Toute installation technique, décoration ou scénographie doit être validée en amont.
- Les clous, vis, adhésifs agressifs, confettis, paillettes ou éléments dégradants sont interdits.
- Les volumes sonores doivent respecter la réglementation en vigueur et les horaires définis contractuellement.

5. Parc, extérieurs & piscine

- Le parc est un espace naturel protégé : toute dégradation, cueillette ou installation sauvage est interdite.
- La piscine est accessible uniquement aux personnes autorisées et sous leur entière responsabilité.
- Les enfants doivent être sous surveillance constante d'un adulte.
- Il est interdit d'utiliser du verre à proximité de la piscine.

6. Nuisances & voisinage

- Le Domaine est situé dans un environnement calme :
 - respect strict des horaires sonores définis au contrat
 - aucune musique amplifiée en extérieur au-delà des horaires autorisés
- Les regroupements bruyants en extérieur après l'horaire autorisé sont proscrits.

7. Sécurité & assurances

- Le client est responsable du bon comportement de ses invités et prestataires.
- Toute activité à risque (feux d'artifice, spectacles, structures ... etc.) doit faire l'objet d'une validation écrite.
- Le client déclare être couvert par une assurance responsabilité civile adaptée à l'événement.



112, Route de l'Etablière
85150 Sainte Foy
contact@Domaineleteabliere.com
+33 6 71 90 60 70

8. Prestataires

- Les prestataires extérieurs (traiteurs, DJ, décorateurs ...) doivent respecter la charte du Domaine.
- Le Domaine se réserve le droit de refuser tout prestataire ne respectant pas les règles ou l'esprit du lieu.

9. Propreté & déchets

- Le tri des déchets est obligatoire.
- Les espaces doivent être rendus propres et rangés.
- Des frais de nettoyage supplémentaires pourront être facturés en cas de non-respect.

10. Dégradations & caution

- Toute dégradation fera l'objet d'une facturation au réel.
- Une caution sera demandée selon la nature de l'événement et sera restituée après état des lieux.

11. Acceptation

La réservation et l'occupation du Domaine impliquent l'acceptation pleine et entière de la présente charte par le client et l'ensemble de ses invités et prestataires, ainsi que la pleine connaissance des conditions générales de location jointes au devis.

Le non-respect de ces règles peut entraîner :

- une interruption de l'événement,
- l'exclusion de personnes,
- la retenue partielle ou totale de la caution,
- des frais supplémentaires.



DOMAINE
de
L'ÉTABLIÈRE

112, Route de l'Etablière
85150 Sainte Foy
contact@Domaine de l'Établière.com
+33 6 71 90 60 70